

d'environnement qui leur procurerait (i) des habitations en nombre suffisant (ii) des services de récréation voulus, y compris des parcs d'amusement et (iii) une infrastructure sociale appropriée, tels que les moyens de transports, et les services éducatifs, hospitaliers et récréatifs.

N° 22—*M. Woolliams*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour stipuler qu'un étudiant, qui est inscrit dans un établissement d'enseignement, et qui peut déduire ses frais de scolarité lors du calcul de son revenu au cours d'une année d'imposition fiscale, puisse également déduire les dépenses qu'il subit à l'égard de manuels; de matériels ou de frais de laboratoire, de cotisations à des associations d'étudiants, de frais médicaux, de frais d'activités sportives et les autres dépenses nécessaires ou reliées à l'inscription dans une institution d'enseignement et, de même qu'un contribuable, qu'il soit le conjoint ou qu'il ait un lien de parenté quelconque avec l'étudiant, et qui paie ses frais de scolarité ou qui subit d'autres dépenses du genre, en tout ou en partie, pour le compte de cet étudiant, puisse déduire ces montants lors du calcul de son revenu au cours d'une année d'imposition.

N° 23—*M. Hales*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'adopter une mesure législative prévoyant que les impôts, les intérêts, les pénalités, les frais et autres sommes dues et payables au gouvernement par une personne décédée soient payés entièrement ou partiellement par la transmission d'obligations du gouvernement du Canada ou d'autres valeurs à Sa Majesté, lorsque ces obligations ou valeurs font partie de la succession de la personne décédée et ont été acquises par elle au moins cinq ans avant son décès; et que ce versement soit calculé en fonction de la valeur nominale desdites obligations ou valeurs et de tout intérêt qui pourrait s'être accumulé sur celles-ci.

N° 24—*M. Muir*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité de créer une agence de filtrage pour étudier soigneusement toutes les subventions accordées par le Conseil des arts du Canada pour déterminer si leur objet répond à toutes les exigences du savoir-vivre et de la bienséance et si les requérants n'offensent pas le public en général et n'enfreignent pas les règlements ayant trait à l'obscénité, et de donner à cet agence l'autorité d'annuler la subvention lorsque celle-ci ne répond pas à ces exigences.

N° 25—*M. Thomas (Moncton)*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier, dans le plus bref délai, la possibilité d'adopter les mesures législatives nécessaires à l'application des recommandations auxquelles on n'a pas encore donné suite et qui sont contenues dans le douzième rapport du comité permanent des transports et des communications au sujet des problèmes de transport dans les provinces de l'Atlantique comme en faisait état le rapport à la Chambre du 17 juin 1969.

N° 26—*M. Macquarrie*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité de prendre l'initiative en vue de resserrer les relations avec les anciennes possessions britanniques des Antilles en convoquant des conférences de chefs d'État ou de ministres, en tentant d'augmenter les échanges commerciaux avec ces pays, en renforçant les attaches culturelles et, de façon générale, en leur accordant une plus grande priorité dans la politique étrangère du Canada.

N° 27—*M. Lambert (Edmonton-Ouest)*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement du Canada devrait prendre tôt des dispositions en vue de la tenue d'une conférence plénière avec les gouvernements provinciaux afin d'étudier en détail les mesures nécessaires au fonctionnement efficace d'une commission nationale des valeurs mobilières qui relèverait des gouvernements provinciaux et du gouvernement central.

N° 28—*M. Winch*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de convoquer une réunion fédérale-provinciale en vue d'en venir à un moyen efficace de conclure des accords fédéraux-provinciaux et de prendre des mesures législatives relativement aux questions suivantes: a) l'usage des animaux à des fins de recherche et la suppression des abus dans les domaines de l'élevage, de la capture ou du soin des animaux vendus, à des fins de recherche, à des chercheurs ou à des centres de recherche, b) les méthodes les plus humaines de piégeage des animaux à fourrure et les conditions dans lesquelles on les garde en captivité, c) la conservation de la faune et les règlements la régissant.

N° 29—*M. Orlikow*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de nommer un comité spécial de la Chambre autorisé à entendre des témoignages dans diverses parties du Canada et à retenir les services de spécialistes et dont les attributions seraient les suivantes: examiner le rôle du Sénat au sein du Parlement et ses fonctions constitutionnelles en général, formuler des propositions relatives à l'importance de conserver le Sénat tel qu'il est et était, ou de l'abolir (si oui, par quels moyens), ou de l'améliorer (si oui, quelles améliorations conviendrait-il d'apporter).

N° 30—*M. Mazankowski*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de mettre au point un programme en vue d'encourager l'usage de l'alcool de grain au lieu de l'alcool éthylique (plomb) dans l'essence afin de contribuer à l'assainissement de l'environnement, d'augmenter le revenu des agriculteurs, de créer une industrie secondaire et de favoriser la production de sous-produits comestibles.

N° 31—*M. Fairweather*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre toutes les mesures indiquées en vue d'assurer l'amélioration du système de commercialisation des céréales de provende afin. a) d'assurer l'efficacité et la suffi-